

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**COMPTE RENDU SOMMAIRE**

(Affiché en exécution de l'Art L 121-17 du Code des Communes)

**Séance du 9 août 2018**

Le Conseil Municipal s'est réuni le 9 août 2018 sous la présidence de Monsieur Hervé BAUDOIN, Maire.  
Voici les points principaux qui ont été abordés lors de cette séance :

**I – APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 29 JUIN 2018**

Le compte rendu du 29 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

**II – MODIFICATIONS DE POSTE**

Suite au retour à la semaine de 4 jours à partir de la prochaine rentrée scolaire, le Conseil municipal décide à l'unanimité de supprimer un poste d'Adjoint technique à temps partiel (18.25 H hebdo) et un poste d'Adjoint d'animation à temps partiel (22 H hebdo), pour créer en contrepartie, un nouveau poste d'Adjoint technique à temps partiel (17 H hebdo) et un nouveau poste d'Adjoint d'animation à temps partiel (26 H hebdo).

**III – MODIFICATION DES STATUTS DE MOULINS COMMUNAUTÉ**

Suite à la fusion / extension de Moulins Communauté, ayant entraîné des restitutions de compétences et la prise de compétences supplémentaires, le conseil communautaire de Moulins Communauté a donné un avis favorable sur les statuts de la Communauté d'Agglomération de Moulins.

Le Conseil Municipal, à 10 voix pour et 2 abstentions, donne également un avis favorable sur l'adoption de ces nouveaux statuts.

**IV – VENTE DE PIERRE DE VOLVIC**

24 pierres de Volvic mesurant entre 0,80 m et 1,20 m sont stockées. Des administrés s'étant manifestés pour acquérir quelques unes de ces pierres appartenant à la commune, les membres du Conseil municipal s'interrogent sur la nécessité de proposer ces matériaux à la vente ou au contraire de les conserver en vue d'un futur aménagement (pour matérialiser des places de stationnement par exemple).

Après discussion, le Conseil municipal décide, à 6 voix pour et 6 abstentions, de conserver ce stock de pierres de Volvic et par conséquent de ne pas les proposer à la vente.

**V – VENTE DE PAVILLON MOULINS HABITAT**

La DDT sollicite l'avis de la commune pour la vente d'un pavillon locatif social appartenant à la société OPH Moulins Habitat situé 1, rue des Fonds de Presle.

Le Conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable sous réserve que la garantie d'emprunt accordée à Moulins Habitat par la commune soit réduite au prorata.

**VI – ATTRIBUTION DES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION / EXTENSION DU RESTAURANT SCOLAIRE**

L'appel à concurrence pour les travaux de restructuration / extension du restaurant scolaire a été lancé le 6 juillet. Les offres ont pu être reçues jusqu'au 26 juillet à 17H. 26 entreprises ont déposé une offre pour les travaux répartis en 12 lots.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir les entreprises suivantes suivant le classement issu de l'analyse des offres par M. PERRIN, architecte :

Lot N°	Entreprises retenues	Montants Hors taxes
1 - Gros œuvre	SABCF	63 372,50 €
2 – Charpente bois	LABEYRIE	62 845,11 €
3 – Étanchéité	AUVERGNE ÉTANCHÉITÉ	20 410,99 €
4 – Menuiserie Aluminium	ALUMETAL	16 526,00 €
5 – Menuiserie bois	DUTOUR	10 650,14 €
6 – Plâtrerie Peinture	CONTOUX	42 677,41 €
7 – Carrelage Faïence	E.T SARL	28 334,00 €
8 – Sols souples	LEPAGE	10 207,10 €
9 – Cloison agroalimentaire	SOPROMEKO	24 680,00 €
10 – Chauffage Ventilation Plomberie Sanitaire	ROCHE	116 000,00 €
11 – Équipement de cuisine	GC2M	86 896,70 €
12 – Electricité générale	COULPIER	30 584,82 €
<b>TOTAUX</b>		<b>513 184,77 €</b>

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Mise en vente de la boulangerie**

M. le Maire annonce avoir rencontré fin juin et début août M. LE MEVEL, qui a mis en vente le fonds de commerce de la boulangerie située 9 place de la Mairie. Tous les élus s'accordent à dire que la conservation d'une boulangerie est capitale dans notre village et que la solution la plus optimale devra être recherchée afin de garantir le maintien de ce commerce à Neuilly le Réal.

### **Travaux**

M. PRONCHERY présente les divers travaux réalisés ces dernières semaines :

Deux fenêtres et une porte extérieure ont été remplacées à l'école primaire, et la salle de classe des CE2 a été repeinte par l'équipe technique.

La signalisation et marquage au sol réalisé par l'entreprise Signanet est en cours de finalisation.

L'entreprise SARL DEJOUX interviendra semaine 33 pour démolir la partie du mur menaçant de s'effondrer entre les deux cimetières.

Les travaux de voirie en commun avec la commune de Bessay pour la réfection des chemins des Pousserons et du Sorbier ont démarré le 9 août 2018.

Une réunion de la commission des travaux est prévue le 29 août 2018 à 14h en présence de l'ATDA et de l'entreprise COLAS attributaire du marché travaux de voirie 2018/2019.

### **Compte rendu réunion ATDA**

M. ROUYER dresse un rapide compte-rendu de la réunion ATDA du 9 juillet 2018. Il a notamment été question d'une modification des statuts pour élargir les compétences de l'ATDA à la protection des données à caractère personnel. Afin de se conformer à la nouvelle législation relative au règlement général sur la protection des données (RGPD) entré en application le 25 mai 2018, l'ATDA proposera à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 un service mutualisé de délégué à la protection des données.

### **Sens interdit rue du Bois de Bord**

M. ROUYER signale que la rue du Bois de Bord est régulièrement prise à contresens alors qu'elle est pourtant matérialisée par un panneau sens interdit depuis l'intersection avec la rue Garenne Gayot.

M. le Maire propose qu'un marquage au sol plus visible et qu'un panneau de plus grande taille soient installés afin d'éviter que des véhicules ne circulent à contresens dans cette voie.

### **Projet carrière**

M. ROUYER demande si des avancées ont eu lieu concernant le projet de carrière souhaité par la société Valérian. M. le Maire répond qu'il continue de se renseigner afin d'avoir un maximum d'informations sur

les conséquences d'une éventuelle autorisation d'ouverture de carrière. Le but est d'anticiper les nuisances qui pourraient être générées par ce type d'activité, sachant qu'une autorisation d'ouverture de carrière est donnée pour une durée de 30 ans.

### **Projet éolien**

M. ROUYER demande si de nouvelles informations sont parvenues au sujet du projet éolien impactant la commune. M. le Maire lui répond qu'il n'a pas été en contact avec la société Soleil du Midi depuis plusieurs mois, n'ayant pas d'informations récentes à fournir à ce sujet.

Concernant l'éolien, Mme DE CHACATON ajoute qu'une commission va être mise en place en septembre 2018, composée des commissions existantes Habitat et Développement durable, et Économie, ainsi que des représentants de l'ADM, de la DDT et du SDE03. L'objectif sera de mener une large réflexion sur l'éolien en général et les projets recensés sur l'ensemble du territoire communautaire en particulier.

### **Projets photovoltaïques**

Mme DE CHACATON indique que deux grands projets photovoltaïques sont à l'étude dans les communes environnantes de Chapeau et de Mercy.

### **Arbres place de l'Église**

Mme DE CHACATON relaie la demande d'un administré signalant que les arbres situés place de l'Église n'ont plus de protection. M. le Maire lui répond que l'équipe technique solutionnera ce problème dans les prochains jours.

### **Tables de la salle Henri Baron**

M. GILLES fait remarquer que le nombre de tables et de chaises et les dimensions des tables disponibles lors de la location de la salle Henri Baron ou de la salle jaune pourraient être indiqués aux utilisateurs, ce qui n'est actuellement pas le cas.

Ces éléments n'ont effectivement jamais été référencés. Un inventaire détaillant leur nombre et leur dimension sera réalisé, puis porté à la connaissance des utilisateurs de la salle lors de sa location.

### **Salle de l'AJN**

M. le Maire signale que la salle de l'AJN, pourtant entièrement rénovée l'an passé, a subi des dégradations et dégâts sur les murs, et qu'il y a été constaté beaucoup de désordre. Le Président de l'association a confisqué toutes les clés du local aux membres qui en détiennent jusqu'à ce qu'il soit nettoyé et remis en état. Un sérieux rappel au règlement sera fait par M. le Maire aux membres de l'AJN.

### **Chiens en divagation**

M. le Maire indique qu'un nombre important de chiens perdus ou en divagation sont recueillis par les agents techniques. Une demande d'habilitation a été faite auprès de l'organisme I-CAD pour pouvoir identifier plus rapidement ces animaux et leur propriétaire.

Les administrés sont appelés à faire le nécessaire pour sécuriser leur domicile et éviter que leurs animaux ne divaguent dans la commune. A défaut de cela et après que le même animal ait été plusieurs fois de suite récupéré, celui-ci sera directement remis aux services de la SPA.

### **Chiens bruyants**

Plusieurs administrés, résidant notamment rue des Maçons et aux Tanneurs, se plaignent des aboiements ou hurlements des chiens de leurs voisins. Une médiation est en cours entre M. le Maire et les propriétaires de ces animaux afin de trouver les solutions les plus adéquates pour y remédier.

### **Démarchage à domicile**

M. le Maire incite les administrés, notamment les personnes âgées, à la plus grande vigilance face aux individus exerçant du porte à porte en se prévalant d'une quelconque habilitation de la Mairie. Toute personne inconnue qui se présenterait au nom de la commune est dans l'illégalité, et tout fait suspect de cette nature doit être signalé au secrétariat de Mairie ou à la Gendarmerie.

## **Intempéries**

Suite aux récents orages survenus, des problèmes d'évacuation d'eaux pluviales sont apparus rue des Maçons, rue de la Liberté et rue du 14 Juillet, les réseaux d'assainissement se mettant en saturation. Le service assainissement de Moulins Communauté est intervenu pour constater ces dégâts et la SAVAC interviendra pour nettoyer les réseaux concernés.

Le 16 Août 2018

Le Maire,  
Hervé BAUDOIN

